ACADÉMIE
DE NICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle ressources humaines
Service des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

Phase inter académique du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale – rentrée scolaire 2024.

Destinataires :

Les chefs d'établissement du second degré public - Les directeurs académiques des services de l'éducation nationale - Les directeurs et directrices de CIO - Les présidents d'université - Les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et inspecteurs de l'éducation nationale du second degré - Le directeur de l'INSPE - Le délégué académique à la formation professionnelle, initiale et continue - L'adjoint au délégué inter académique aux relations européennes et internationales et à la coopération - La directrice adjointe de la DRAIO

Références :
- Lignes directrices de gestion ministérielles du 25/10/2021 publiées au BOEN spécial n° 6 du 28/10/2021
- Arrêté ministériel et note de service du 12/10/2023 publiés au BOEN n° 39 du 19/10/2023

Dossier suivi par : Mme Rollet - Tél. : 04.92.15.47.48 – Courriel : mouvement@ac-nice.fr

Les opérations de mobilité s'inscrivent dans le cadre général fixé par les lignes directrices de gestion ministérielles de l'enseignement scolaire.

La présente circulaire vise à préciser les règles et procédures du mouvement national à gestion déconcentrée - phase inter académique, mouvements spécifiques nationaux (SPEN) et postes à profil (POP) - en vue de la rentrée scolaire 2024.

Afin d'accompagner les personnels dans leur processus de mobilité, les candidats à une mutation ont accès au service ministériel chargé de leur apporter une aide individualisée dès la conception de leur projet de mobilité et jusqu'à la communication du résultat de leur demande en contactant le numéro suivant : 01.55.55.44.45. Ce service sera accessible du 6 au 29 novembre 2023.

Pour toute information complémentaire les personnels peuvent s'adresser aux personnes ressources mentionnées en annexe 1.

La saisie des demandes de première affectation, de réintégration et de mutation s'effectuera du 8 novembre 2023 à midi au 29 novembre 2023 à midi.

La participation à la campagne de mobilité s'effectue exclusivement sur SIAM via IPROF selon le calendrier détaillé en annexe 2.

Il appartient aux candidats d'éditer leur confirmation de demande de mutation sur SIAM via IPROF. Toutes les pages de la confirmation de mutation devront être téléversées accompagnées des pièces justificatives éventuelles exclusivement sur la plateforme Colibris via le lien :

https://demarches-nice.colibris.education.gouv.fr/mouvement/depot-de-la-demande-de-confirmation-du-mouvement-inter-academique-du-second-degre/

L'ensemble des informations relatives au mouvement des enseignants est disponible sur le site du ministère : www.education.gouv.fr/iprof-siam

Pour le mouvement spécifique des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDF) et le mouvement spécifique des PsyEN candidats en (DR)Onisep et au Cnam/Inetop, il convient de consulter les annexes 3 et 4.

Je vous demande de bien vouloir assurer une large diffusion de cette circulaire auprès des personnels de votre établissement et d'en informer le cas échéant les personnels momentanément absents.

Fait à Nice le 24 octobre 2023

La rectrice de l'académie de Nice

Natacha CHICOT

SIGNE